

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

CONVOCATION DU 14 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme GUESNON Adjoint ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr DOUASBIN, Mme ROGER, Mr EVE, Mr BEZIERS.

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON, Mr MARQUES de FIGUEIREDO,

Secrétaire : Mme GUESNON

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 28 Février 2019.

❖ Finances -Impôts :

Comptes administratifs 2018 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les compte administratifs 2018 qui font apparaître les résultats suivants :

Budget communal

Section de fonctionnement

Dépenses	1 418 402.68 €
Recettes	1 573 334.15 €
Excédent reporté	538 704.57 €

Section d'investissement

Dépenses	464 920.96 €
Recettes	933 719.28 €
Déficit reporté :	22 261.29 €

Budget service eau et assainissement

Section d'exploitation

Dépenses	228 423.26 €
Recettes	308 298.45 €
Excédent reporté	325 664.97€

Section d'investissement

Dépenses	621 166.63 €
Recettes	484 459.44 €
Excédent reporté	130 342.42 €

Budget Lotissement communal

Section d'exploitation

Dépenses	397 127.07 €
Recettes	614 210.40 €
Excédent reporté	217 083.33 €

Section d'investissement

Dépenses	397 127.07 €
Recettes	349 694.49 €
Déficit reporté :	47 432.58 €

Budgets primitifs 2019 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2019 suivants :

Budget communal

Section de fonctionnement	1 939 480.28 €
Section d'investissement	863 351.29 €

Budget service eau et assainissement

Section d'exploitation	642 299.97 €
Section d'investissement	353 271.00 €

Budget du lotissement du Levant

Section de fonctionnement	
Recettes	624 210.40 €
Dépenses	407 127.07 €
Section d'investissement	
Recettes	454 559.65 €
Dépenses	454 559.65 €

Vote des taux d'imposition communaux – Année 2019.DEL 19-0301

Le Conseil Municipal a pour rôle de voter chaque année le taux des 3 taxes locales, c'est-à-dire, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

VU le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 communiqué par les services fiscaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019, Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2019 :

	Taux de référence 2018	Taux voté en 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit attendu 2019
Taxe d'habitation	11.11	11.11	1 020 000 €	113 322 €
Taxe foncière(bâti)	18.74	18.74	994 500 €	186 369 €
Taxe foncière (non bâti)	36.66	36.66	66 300 €	24 306 €
			Produit fiscal attendu 2019	323 997 €

Calendrier :

- ❖ Conseil municipal : jeudi 28 mars 20h30

Questions diverses :

Mr Hubert EVE demande quand la fibre sera accessible aux particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.